

UNITE IV: LES DISCIPLINES D'EVEIL A DOMINANTE ETHIQUE

LA MORALE ET L'INSTRUCTION CIVIQUE

PLAN DE L'UNITE

DOCUMENTS D'ENTREE DE L'UNITE IV

Objectifs généraux

Objectifs spécifiques

Pré-test

OBJECTIFSGENERAUX

- Connaître l'enseignement de la morale.
- Connaître l'enseignement de l'éducation civique.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Définir la notion de morale et d'éducation civique ;
- Définir l'importance, les objectifs et les fondements de l'enseignement de la morale et de l'éducation civique à l'école primaire ;
- Décrire les programmes et horaires de l'enseignement de la morale et de l'éducation civique ;
- Décrire la méthodologie de l'enseignement d'une leçon de morale et d'éducation civique ;
- Elaborer une fiche de leçon de morale et d'éducation civique ;
- Identifier les difficultés de l'enseignement de la morale et de l'éducation civique ;
- Proposer des solutions aux différents problèmes identifiés.

Pré-test

1. Qu'est-ce que la morale ?
2. Qu'est-ce que l'instruction civique ?
3. Quelle est l'importance de la morale ?
4. Quelle est l'importance de l'instruction civique ?
5. Décris la méthodologie de l'E.C.M

Contenus et activités d'apprentissage

Contenus :

Partie A : L'enseignement de la morale

Partie B : L'enseignement de l'éducation civique

Activités d'apprentissage :

- Lecture suivie de commentaire du module par le formateur et les élèves-maîtres.
- Exercices oraux et/ou écrits exécutés individuellement ou en groupe par les stagiaires.
- Visionnement de cassettes vidéo et de CD portant sur les leçons de morale et d'éducation civique exécutées par les enseignants expérimentés dans les différents cours.
- Suivis de séances d'observation et exécution (simulation) de leçons de morale et d'éducation civique

PARTIE A : L'ENSEIGNEMENT DE LA MORALE

INTRODUCTION

L'homme, qui vit au milieu de ses semblables, obéit à des règles, des obligations, des interdictions. Celles-ci dictent à chacun sa conduite et lui permettent de répartir les actes humains en deux catégories : les bons et les mauvais. Cela constitue un ensemble de prescriptions régissant le comportement de chacun dans son environnement social. Pour le jeune enfant de l'école élémentaire,

sa formation intégrale se réalise à travers une éducation familiale (clan), celle dite parallèle (rue, médias...).

Seulement, il est convenu que ces deux formes ont un caractère disparate confus et diffus.

L'école a justement pour rôle fondamental de compléter cette formation amorcée à la maison et non se fier spécifiquement au développement des activités intellectuelles.

Dès lors, l'enseignement de la morale s'impose dans nos écoles.

I. DEFINITIONS

1.1. La morale

Etymologiquement, la **morale** vient du latin (*moralitas*) et signifie « façon, caractère, comportement approprié ».

La morale désigne donc l'ensemble des règles ou préceptes relatifs à la conformation de l'action humaine aux mœurs et aux usages d'une société donnée.

La morale est un ensemble de normes, de règles de conduite propres à une société donnée. C'est aussi l'ensemble des règles de conduite tenues pour universellement valables.

En philosophie, c'est la théorie du bien et du mal, fixant par des énoncés normatifs, les fins de l'action humaine.

C'est enfin, un précepte, une conclusion pratique que l'on veut tirer d'une histoire, d'un fait : la morale d'une fable, d'un conte.

A l'école élémentaire, elle est une discipline d'éveil enseignée dans toutes les classes.

1.2. L'Education Morale

Elle est l'action exercée sur un individu en vue de développer en lui les vertus de sa nature humaine, d'infléchir son comportement, ses attitudes pour l'amener à vivre en harmonie avec les autres.

Elle s'adresse à l'aspect social de l'individu comme membre d'une communauté et œuvre à son plein épanouissement.

Elle enseigne à l'enfant la dignité personnelle, la façon de se conduire décemment, la justice, l'équité, la loyauté, le respect d'autrui, de soi, de la propriété d'autrui, du bien public.

II. FONDEMENTS PSYCHOLOGIQUES

Depuis son jeune âge, l'enfant est sensible à l'imitation des personnes qui l'entourent.

- A six ans environ, cette imitation devient plus consciente et s'articule autour de modèles (aînés, camarades de jeu, parents, maîtres...).

- Jusqu'à sept, huit ans, l'enfant est égocentrique et en quête de repères. Sa conduite est commandée par l'imitation (des aînés, des parents, des enseignants, des autres...). A ce stade, pour l'enfant, la morale est d'abord hétéronome, c'est-à-dire, imposée de l'extérieur. La conduite morale est, pour l'enfant, une habitude qu'il accepte ou qu'il transgresse selon ses intérêts, ses désirs.

- A dix ans, l'esprit critique s'éveille peu à peu. Il se produit une prise de conscience des réalités et l'enfant juge maîtres et entourage.

- Les apprentissages de cette période (trois à douze ans) sont en tous cas décisifs car le jeune enfant est capable de mémoriser des foules de choses et d'idées avec facilité. L'incidence de l'environnement est, dès lors, d'une plus grande importance puisque c'est l'environnement qui va lui fournir les modèles et lui permettre de modeler sa personnalité, même après ces tranches d'âge.

III. VALEURS EDUCATIVES

L'éducation morale permet de développer les aptitudes et les attitudes de l'apprenant pour son intégration sociale à l'école, en famille et dans la société.

Ce cours initie l'élève à pratiquer les bonnes habitudes et attitudes. En effet, l'éducation morale :

- développe le savoir- être pour un bon savoir- vivre dans la société ;
- éveille l'esprit critique de l'enfant ;

- lui permet d'acquérir de bonnes habitudes ou de les raffermir ;
- forme la personnalité de l'enfant en développant chez lui les vertus sociales
- lui fait prendre conscience des droits et devoirs...

A travers l'éducation morale, l'enfant acquiert une pratique réfléchie de la vertu et la nécessité des valeurs morales (grandeur d'âme).

L'éducation morale s'intéresse à la dimension affective de l'enfant, domaine privilégié des attitudes, des valeurs, des sentiments et de la motivation pour compléter harmonieusement les connaissances intellectuelles afin de les valoriser, de les rendre exploitables dans les différents milieux.

IV. OBJECTIFS

4.1. Au CP

-Objectifs généraux :

- Amener l'enfant à acquérir des comportements traduisant les bonnes habitudes et principales vertus individuelles.
- Habituer l'enfant à la pratique des soins de propreté.

4-2. AU CE-CM

-Objectifs généraux

- Familiariser l'enfant avec les comportements traduisant les bonnes habitudes et les vertus individuelles et sociales.
- Amener l'enfant à réagir avec émotion face à certaines situations de ses semblables.

V. INSTRUCTIONS OFFICIELLES, HORAIRES ET PROGRAMMES DANS LES DIFFERENTS COURS

5.1. Au CP

-Instructions officielles

Les Instructions Officielles en éducation morale recommandent :

- la leçon de morale doit revêtir un caractère pratique et concret;
- les leçons occasionnelles seront toujours de rigueur ;
- les divers exercices de la classe, les activités de la cantine scolaire ainsi que des activités de production seront mis à profit pour favoriser l'acquisition et la pratique de bonnes habitudes.
- les thèmes abordés dans le cours inférieur, seront repris et approfondis dans le cours supérieur.
- Le maître s'efforcera de donner le bon exemple car il n'oubliera jamais que les élèves l'observent et que de par son caractère, sa conduite et son expression, il reste le plus persuasif des exemples.

-Horaires

45mn par semaine

-Programme

Les bonnes habitudes et les vertus individuelles :

- ★ propreté corporelle, vestimentaire, de la classe ...
- ★ ordre en classe, à la maison ...
- ★ politesse (pour la suite cf. programme 89-90)

5.2. AU CE-CM

-Instructions Officielles cf. CP

-Horaires

Une heure par semaine.

- Programme

Les principales vertus individuelles et sociales :
(cf. programme 89-90)

VI. METHODE, TYPES D'ENSEIGNEMENT, PRINCIPES PEDAGOGIQUES ET METHODOLOGIE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MORALE

6.1. Méthode d'enseignement

Discipline de sensibilité par excellence, l'enseignement de la morale, pour faire naître des qualités et redresser les défauts chez les élèves, doit :

- s'adresser surtout à leur cœur, à leur conscience, et à leur intelligence (réflexion analyse, jugement) pour les émouvoir et non toujours démontrer logiquement ;
- être pratique, utiliser beaucoup d'exemples de la réalité, de l'actualité (événements, médias...) ;
- amener les élèves à l'analyse, à l'examen critique des situations ;
- être convaincant pour toucher le cœur des élèves, annihiler leurs intérêts égoïstes.

En effet, touchés dans leur sensibilité, les enfants sacrifieront leurs intérêts immédiats au profit des relations de confiance mutuelle avec les membres de leur entourage. Ils construisent ainsi leur propre règle sociale. Le maître devra y mettre le ton de circonstance (joie, fougue, tristesse, mimes...).

6.2. Types d'enseignement

- L'enseignement systématique de la morale.

Il s'agit de celui donné suivant les horaires et programmes figurant en bonne place sur les emplois de temps et les répartitions mensuelles de chaque classe.

- L'enseignement occasionnel de la morale.

C'est l'ensemble des situations non programmées qui donnent lieu à des entretiens sur la conduite morale vécue et qui ont une influence réelle sur la conduite morale des enfants. A ce niveau, il faut distinguer deux formes :

• L'enseignement occasionnel direct

Il est donné à la suite des situations non programmées qui donnent lieu à des entretiens sur la conduite morale vécue dans les activités quotidiennes des enfants. Bien que n'étant pas programmées, l'enseignant profite des situations vécues à chaud pour organiser un entretien sur un comportement concret vécu et en tirer des conclusions morales à tenir. Cet enseignement occasionnel effectué par l'observation de faits réels est très efficace.

• L'enseignement occasionnel indirect

A travers les autres disciplines enseignées à l'école primaire, le maître peut saisir les opportunités qui lui sont offertes pour l'enseignement occasionnel de la morale (texte de lecture, contes...).

6-3. Principes pédagogiques.

Le maître doit savoir que la première condition de succès est la conformité entre ses paroles et ses actes.

Il veillera à instaurer une organisation à même de favoriser des rapports humains sereins entre les élèves eux-mêmes, entre les élèves et lui. A cet effet, le travail de groupes paraît tout indiqué, dans la mesure où cette technique met en valeur la vie communautaire.

L'enseignement de la morale, pour être efficace, doit revêtir un caractère pratique. Le maître doit savoir passer de la morale imposée à la morale consentie avec les élèves des CE/ CM. Pour cela, il doit adapter son comportement à l'évolution de ses élèves/ apprenants. Il doit éviter de sanctionner pour tout comportement négatif de l'enfant. Il doit également éviter de moraliser à tout propos. Le silence parle souvent plus fort que ce que l'on dit.

- **La motivation** : elle se fera à partir de l'évocation d'une anecdote, d'une légende, de la lecture d'un texte, d'un conte ou des faits tirés de la vie quotidienne. Bien présentés, ces faits incitent les apprenants à participer activement à la leçon.

- **Le bon exemple** : les élèves du primaire sont à la recherche d'un modèle. Ils manifestent généralement le désir de ressembler à leur maître. En effet, le maître a une grande influence sur eux. Par conséquent, grâce à sa bonne tenue, à la distinction de son langage et à sa manière de vivre, le maître entraînera les élèves à adopter de bonnes habitudes. L'exemple du maître constitue la meilleure illustration de toutes les leçons.

- **La pratique quotidienne** : elle favorise la mise en place de bonnes habitudes et des principales vertus individuelles et sociales. C'est bien dans la période des opérations concrètes qui couvre la période scolaire que, par des opérations concrètes, par des moyens souples et appropriés, par des jeux, par des dessins, par des contes, des films, des images qui parlent à son imaginaire et lui permettent des identifications positives que l'enfant acquiert, intègre et/ou développe le sens moral. Cette période de sa vie est donc bien indiquée pour une éducation morale de l'enfant.

6.4. DEMARCHE GENERALE DE L'EDUCATION MORALE ET CIVIQUE

A. Situation de départ

- . Faire appel en priorité au vécu des enfants (situation (s) concrète (s), fait(s) relaté(s) par les médias, etc.) pour sensibiliser et motiver les enfants ;
- . Poser le ou les problèmes ;
- . Mettre en route l'activité.

B. Débat

Débat animé par le maître en vue de/d' :

- susciter la curiosité des enfants ;
- opérer des comparaisons ;
- préparer, conduire, exploiter des enquêtes;
- dégager au fur et à mesure les idées maîtresses du sujet.

C. Conclusion

Conclure en faisant ou en faisant faire un bref récapitulatif avec illustrations et exercices pratiques si possible.

NB : Tenir compte des prolongements et des liaisons interdisciplinaires qui s'imposent chaque fois que cela est possible.

6.5. METHODOLOGIE DE L'EMC

Sur la base de la démarche générale ci-dessus indiquée, une leçon d'E.C.M comporte les étapes suivantes conformément aux livrets guides en usage actuellement dans les classes de l'école primaire.

- **Rappel** de la leçon précédente et des pré requis à la leçon du jour
- **Motivation**
- **Présentation de la situation** : Il s'agit de soumettre aux élèves, une situation proche de leur vécu et qui pose problème ou bien présente un bienfait. Concrètement, c'est à cette étape que le maître lit et fait lire par les élèves le texte de base qu'il aurait conçu comme support à sa leçon.
- **Développement /Entretien** : A partir de questions précises, amener les élèves à donner leur point de vue sur le sujet abordé.
- **Transposition** : Changer le contexte, le contenu, l'environnement, la dimension du sujet abordé
- **Récapitulation** : Formulation de questions essentielles précises pour contrôler les acquisitions.

- **Résolution** : Les élèves prennent l'engagement de pratiquer la valeur étudiée.
- **Évaluation des acquis** des élèves (exercices)

Activités de prolongement (éventuellement): Chaque fois que possible, le maître proposera des activités pratiques en lien avec sa leçon. Celles-ci doivent être réalisées en dehors de la leçon. Leur but est de permettre aux élèves de pratiquer les valeurs morales et civiques à propos desquelles ils ont déjà pris des résolutions.

EXEMPLES DE GRILLES :

1) La grille d'observation

Elle permet de suivre pendant un temps relativement long l'enfant et de mesurer la présence permanente d'une vertu en lui. Elle comporte :

Nom de l'élève :

Classe :

Comportement : l'élève est poli : objectif : l'élève poli

Fréquence de comportement \ Période	1 ^{ère} semaine	2 ^{ème} semaine	3 ^{ème} semaine	4 ^{ème} semaine
L'élève salue ses camarades				
Il croise les bras pour saluer n'importe quel maître				
Il salue les gens qu'il rencontre				
Il emploie un langage respectueux				

2) La grille d'appréciation :

Il en existe deux sortes : *la grille d'appréciation à échelle descriptive* et *celle à échelle numérique*. Elles permettent de mesurer le degré de présence d'une vertu chez l'enfant et de lui affecter une note chiffrée au besoin.

2-1. La grille d'appréciation à échelle descriptive :

Nom de l'élève :

Classe :

Comportement : l'élève est propre

Echelle d'appréciation du comportement	Toujours	Le plus souvent	Parfois	Jamais
L'élève se peigne les cheveux / protège sa coiffure				
Il se taille les ongles				
Il se lave les mains avant et après les repas				
Il se lave				
Il lave ses vêtements				

2-2. La grille d'appréciation à échelle numérique :

Nom de l'élève :

Classe :

Comportement : l'élève est poli : objectif : l'élève respecte le code de la route

Comportement (indicateur) \ Echelle	1	2	3	4	5*

L'élève marche à sa droite sur la route					
Il regarde de tous les côtés avant de traverser la route					
Il respecte les panneaux de stop					

*Légende : 1mal, 2 médiocre, 3 bien, 4 très bien ; 5excellent.

EXERCICES

1-Qu'est-ce que la morale ?

2-Donne une valeur éducative de la morale?

3-Dresse la méthodologie d'une leçon de morale.

PARTIE B : L'INSTRUCTION CIVIQUE

INTRODUCTION

L'être humain n'est pas seulement habileté, ni même rationalité, mais surtout sensibilité, émotion.

Or dans ce domaine plus qu'ailleurs, l'enfant a besoin d'être influencé, guidé afin que plus tard il puisse vivre harmonieusement avec ses semblables dans une société organisée, régie par des règles, des lois.

C'est précisément là qu'intervient la pédagogie de l'éducation civique. En effet, cette discipline propose aux élèves-maîtres des stratégies de son enseignement afin d'aider effectivement les enfants à mieux agir et mieux vivre dans leur milieu.

I. DEFINITIONS

1.1. Le civisme

Le civisme dérive du latin « civicus », de « civis » qui signifie citoyen.

Au sens général, le civisme est la vie du bon citoyen dévoué à sa patrie.

Le civisme désigne le respect, l'attachement et le dévouement du citoyen pour son pays ou pour la collectivité dans laquelle il vit. Cela s'applique, en particulier, à l'institution qui représente cette collectivité, à ses conventions et à ses lois.

Plus généralement, le civisme est le dévouement pour l'intérêt public.

Etre civique pour l'enfant implique qu'il connaisse ses droits, en tant que citoyen et ses devoirs vis-à-vis de la collectivité ou de la société.

Le civisme est le comportement du citoyen respectueux de ses devoirs et des principes collectifs.

Etre civique, c'est prendre conscience que l'on ne vit pas seul et que son propre comportement peut générer des troubles autour de soi.

1.2. L'Education Civique

Elle est l'art de développer chez l'individu le sens civique. C'est l'amener à travers des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être à adopter des attitudes et des comportements qui font de lui un citoyen éclairé, utile à son pays, soucieux du bien-être et du devenir de sa communauté, respectueux du bien et de la chose publiques.

L'Education Civique est destinée à préparer les enfants à leur rôle de citoyens conscients, actifs et responsables.

II. FONDEMENTS PSYCHOLOGIQUES (CF. MORALE)

III. VALEURS EDUCATIVES DE L'EDUCATION CIVIQUE